

et de bien-être et des dernières mesures législatives; il signale les conférences, analyse les ouvrages, énumère les pellicules cinématographiques et traite brièvement des progrès réalisés dans les autres pays. Nous ne connaissons pas d'autre méthode pour accomplir ce travail. Le gouvernement canadien aurait bien tort, il me semble, de compter sur quelque organisme privé pour l'exécution de ce travail. La Ligue de la santé au Canada publie une brochure très précieuse dont l'objet cependant est tout à fait différent de celui qui nous occupe ici et elle est destinée d'ailleurs à des lecteurs bien différents. Elle s'adresse aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux préposés à la santé, aux instituteurs, aux ministres du culte, aux travailleurs du service social et aux autres que leur profession associe au domaine de la santé et du bien-être social. Elle n'est pas destinée au grand public. Jusqu'ici l'expérience nous apprend que l'intérêt suscité par ce bulletin en justifie amplement l'existence; il constitue un instrument très utile qu'il y a lieu de conserver. Peut-être conviendrait-il d'en changer la forme de temps à autre à mesure que l'expérience le demandera, mais nous n'avons aucun doute sur son utilité.

M. FLEMING: Au cours de ses explications sur la ventilation du montant de \$50,000 qu'il projette de dépenser en publicité et renseignements, le ministre a exposé ses vues sur la façon dont le crédit devrait être établi. Il a fait mention de dépenses projetées au montant de \$34,500 et il conserve un solde de \$15,500 qu'il juge être une réserve raisonnable. Mais il n'a pas répondu à la question de l'honorable député de Vancouver-Burrard qui lui demandait s'il avait suivi le même procédé dans la préparation des sommes affectées à la publicité et aux renseignements dans les autres crédits. Il y en a environ quinze en tout qui ont trait à la publicité et à l'information dans les divers services de ce ministère. Quelques-uns représentent de gros montants. A-t-on suivi la même règle à leur sujet; c'est-à-dire que lorsqu'on projette une dépense de deux dollars on met un autre dollar de côté comme réserve?

L'hon. M. CLAXTON: J'ai essayé pendant que les divers orateurs parlaient, de parcourir les crédits, et dans la mesure où j'ai pu les examiner, il n'y a pas aux autres postes de montants analogues affectés aux imprévus. Cependant, nous pourrions nous en assurer définitivement à mesure que nous aborderons les différents postes. A ce qu'il me semble, les autres montants qui pourraient être affectés aux imprévus sont de peu d'importance. Je me ferai un plaisir de communiquer ces renseignements lors de l'étude de chaque crédit.

[L'hon. M. Claxton.]

M. FLEMING: Je vous remercie. J'ai demandé au ministre, vendredi soir dernier, le 31 mai, de nous fournir une foule de renseignements. Il en a communiqué ce soir une partie au comité. Les renseignements que j'ai demandés portaient sur tous les postes qui ont trait à la publicité et à l'information, et à ce sujet j'ai demandé combien on avait dépensé au chapitre de la publicité l'an dernier et combien on projetait de dépenser cette année. Si le ministre peut plus commodément fournir ces renseignements à mesure que nous abordons les divers crédits, je n'y vois pas d'inconvénient.

L'hon. M. CLAXTON: C'est ce que je ferai.

M. FLEMING: Autre question; pouvons-nous croire qu'on a supposé, en préparant ces crédits, que les fonctions du ministère ne seraient pas influencées par la conférence fédérale-provinciale? En d'autres termes, a-t-on préparé ces crédits en supposant que les fonctions du ministère resteraient ce qu'elles ont été l'an dernier; qu'elles ne seraient pas influencées par des mesures découlant de propositions faites par le Gouvernement à la conférence?

L'hon. M. CLAXTON: En effet.

M. FERGUSON: Je note qu'un récent numéro de cette publication faisait l'éloge de la carrière d'une tante à moi, Mme Arthur Murphy. J'escompte avec joie le jour où le parti libéral aura du bien à dire de M. Julian Johnson, même après sa mort. Mais ces plaquettes sortent-elles des ateliers de l'imprimeur du Roi ou invite-t-on des soumissions des petites imprimeries, partout au pays, qui ont besoin de tout le travail qu'elles peuvent obtenir pour pouvoir se maintenir?

L'hon. M. CLAXTON: Je crains de ne pas être en mesure de dire ce qu'il en est au sujet de cette publication-là. D'ordinaire, nous demandons à l'imprimeur du Roi de se charger de l'impression, ou bien de la confier à quelqu'un d'autre. Or il exécute le travail lui-même ou il le confie à un sous-traitant. Mais je n'ai pas ici les données qui m'indiqueraient si cette publication a été imprimée par lui ou si elle l'a été ailleurs. Il est fort probable qu'elle a été imprimée au dehors, car l'imprimeur du Roi a eu tellement à faire depuis deux ans...

M. SMITH (Calgary-Ouest): La publication porte le nom de l'imprimeur du Roi.

L'hon. M. CLAXTON: Ce n'est pas un signe concluant. Si son nom y figure, cela indique simplement que l'ouvrage a été imprimé à l'Imprimerie nationale ou par les soins de l'imprimeur du Roi. L'Imprimerie